



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/11/2016

Dossier complet le

13/12/2016

N° d'enregistrement

2016-41-33

1. Intitulé du projet

Réensablement de la plage entre le port du Rocher (commune de La Teste de Buch) et le port de la Hume
(Commune de Gujan-Mestras)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SAMMARCELLI Michel , Président

RCS / SIRET

2 5 3 3 0 6 4 3 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|--|
| Milieux aquatiques, littoraux et maritimes | Réensablement de plage d'un volume inférieur à 5 000m ³ . |
| 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau | |
| h) travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000m ³ . | |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de rechargement des plages sur la commune de la Teste de Buch par voie mécanique.

4.2 Objectifs du projet

Réensabler les plages de la commune de La Teste de Buch entre le port du Rocher et le port de la Hume.
L'objectif est de réhausser le haut de plage à la cote de 4.5m CM sur 10m de large.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le sable utilisé pour le réensablement proviendra de la plate forme de stockage du bassin de dessablage de la Leyre, (sable extrait en septembre 2015 : autorisation : arrêté n°SEN/2013/10/15-116).
Celui-ci sera acheminé par la route dans des camions, déchargé sur la plage et ensuite régalié à l'aide d'un bull.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au Titre de Natura 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Deamnde d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|---------------------|
| Volume de rechargement | 4 900m3 |
| Surface des travaux | 8 500m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

plage entre port du Rocher et port de la Hume

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1° 07' 38" 35 Lat. 44° 38' 51" 35

Point d'arrivée : Long. 1° 07' 5" 11 Lat. 44° 38' 50" 67

Communes traversées :

La Teste de Buch

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur le Domaine Public Maritime

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma de Mise en Valeur de la Mer, 23 décembre 2004

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Znieff II : 720001949 - Bassin d'Arcachon |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La Teste de Buch |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de prévention des risques submersion marine prescrit |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est localisé au niveau de la zone de répartition des Eaux n°ZRE 3302 définie par l'arrêté N°E2005/14 du 28/02/2005 |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | site "Natura 2000 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (Zone de protection spéciale FR 7212018) Le projet se situe sur le site "Natura 2000 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (zone spéciale de conservation FR 7200679) |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La phase de chantier est susceptible de générer quelques nuisances sonores liées aux engins de chantier. Toutefois ils devront être conformes à la réglementation en vigueur. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations liées aux engins de chantier. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts générées par ce projet seront essentiellement liés à la phase travaux et limités à la durée du chantier.

La zone de réensablement correspond principalement à la plage sèche, par conséquent une zone peu sensible avec une faible biodiversité naturelle.

Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence "Natura 2000" (annexe 6).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 5 : Plan des levés topographiques de la plage concernées |
| Annexe 6 : Evaluations des incidences NATURA 2000 |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arcachon

le,

17/11/2016

Signature

Le Président du SIBA
Michel SAMMARCELLI





Photographie 1 : environnement lointain

Photographie 2 : environnement proche

Photographie 3 : environnement proche



Photographie 1



Photographie 2

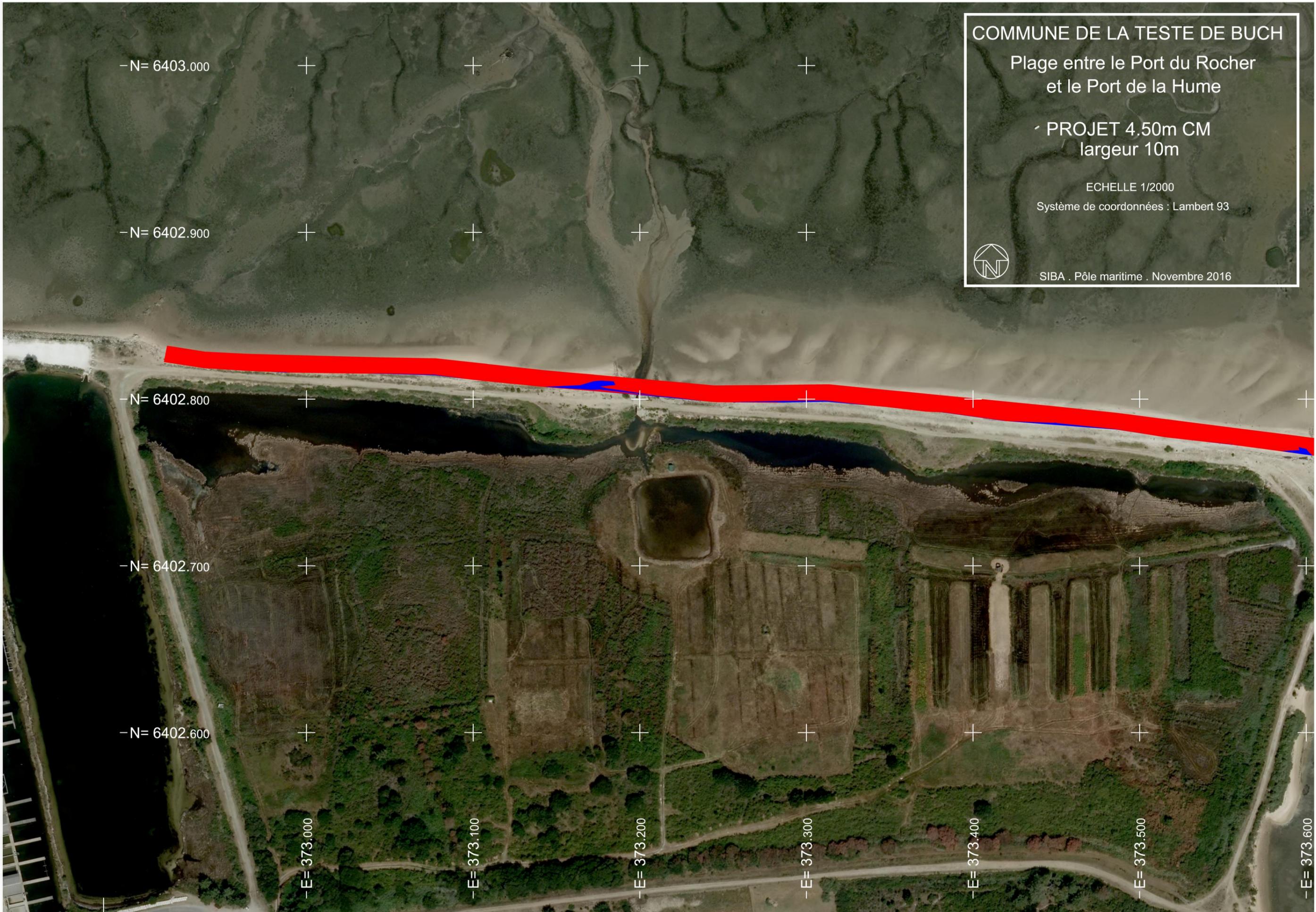


Photographie 3



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
Plage entre le Port du Rocher
et le Port de la Hume
- PROJET 4,50m CM
largeur 10m
ECHELLE 1/2000
Système de coordonnées : Lambert 93

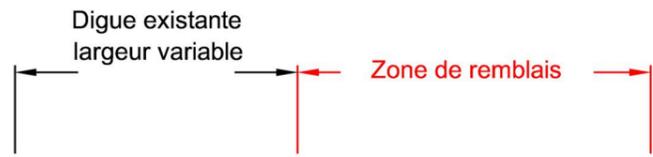
SIBA . Pôle maritime . Novembre 2016



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
PLAGE ENTRE LE PORT DU ROCHER ET LE PORT DE LA HUME**

**PROJET 1
largeur 10m Longueur 660m environ**

PROFIL EN TRAVERS TYPE



Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

| | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| DISTANCES PARTIELLES | | | 6.80 | 4.60 | 4.60 | 3.50 | 7.25 | 7.00 | 7.70 | 7.25 | | |
| DISTANCES CUMULEES | | | 6.80 | 11.40 | 16.00 | 19.50 | 26.75 | 33.75 | 41.45 | 48.70 | | |
| COTES TN en CM | 6.00 | 5.80 | 4.98 | 4.54 | 4.18 | 3.66 | 3.33 | | 3.23 | 3.23 | 3.12 | 3.00 |
| DISTANCES PARTIELLES | | | 10.00 | | | | | | | | | |
| DISTANCES CUMULEES | 0.00 | | 10.00 | | | | | | | | | |
| COTES PROJET | | | 4.98 | 4.50 | | | | | | | | |



SIBA . Pôle maritime . Octobre 2016

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

Plage entre le Port du Rocher
et le Port de la Hume

PLAN TOPOGRAPHIQUE

ECHELLE 1/2000

Système de coordonnées : Lambert 93



SIBA . Pôle maritime . Novembre 2016

Réensablement du haut de plage
sur une largeur de 10m

- N= 6403.000

+

+

+

+

- N= 6402.900

+

+

+

+

N= 6402.800

+

+

+

+

- N= 6402.700

+

+

+

+

- N= 6402.600

+

+

+

+

- E= 373.000

- E= 373.100

- E= 373.200

- E= 373.300

- E= 373.400

- E= 373.500

- E= 373.600

LES PRES SALES-EST





COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET DE REENSABLEMENT DE PLAGE

NOVEMBRE 2016

SIBA

16 allée Corrigan, BP 146 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. PREAMBULE : | 3 |
| 2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE | 3 |
| 3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES | 4 |
| 4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET | 6 |
| 4.1. Localisation et emprise sur les sites Natura 2000..... | 6 |
| 4.2. Nature et qualité des matériaux déposés sur le site | 7 |
| 4.3. Caractéristiques du projet | 7 |
| 5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | 7 |
| 5.1. Habitats (cf annexe 2) | 7 |
| 5.2. Faune | 10 |
| 5.3. Flore | 11 |
| 6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT..... | 11 |
| 6.1. Incidence sur les habitats..... | 11 |
| 6.2. Incidence sur les espèces | 12 |
| 7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000 | 13 |
| 8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000 | 14 |
| 9. ANNEXES..... | 15 |

1. PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concoure à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines, dont les installations classées pour la protection de l'environnement font partie.

2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 ".

Le projet de réensablement des plages de la commune de la Teste-de-Buch est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

A. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître

d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :

- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
- ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :

- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
- ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
- ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek.

Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

La composition du site « Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L’altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 1).

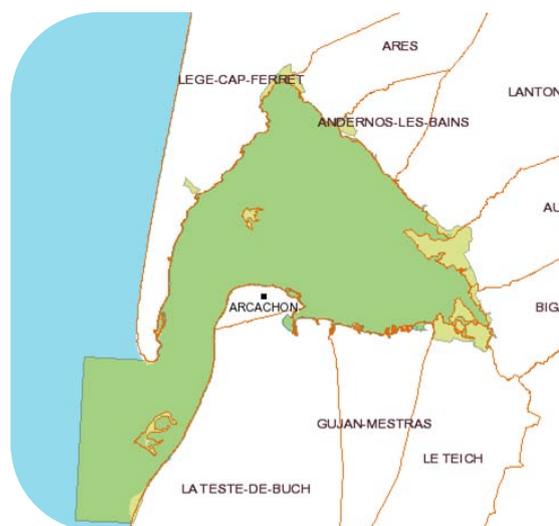


Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

Site d’intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d’Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d’Intérêt Communautaire « Bassin d’Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d’Arcachon.

Il est constitué d’îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d’un delta.

Le site présente des recouvrements d’habitats :

- L’habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l’habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L’habitat 1140 inclus dans l’habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L’habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d’eau marine » inclus dans l’habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L’habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d’Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 2).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

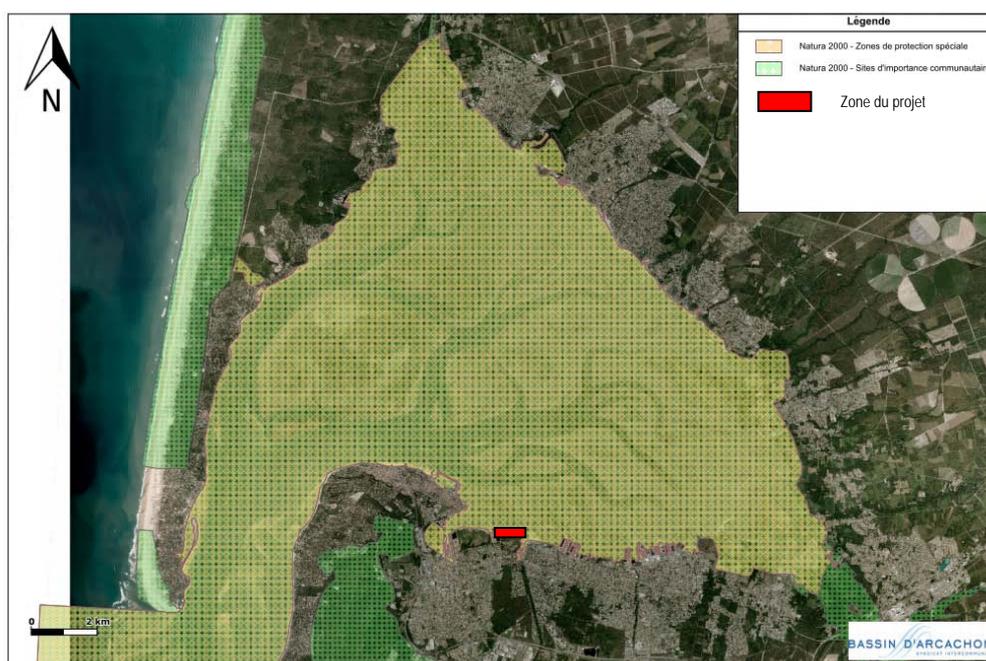


4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement des plages d'Andernos les Bains concerne directement une zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Argu » et le site d'intérêt communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux proviennent du bassin de dessablage de la Leyre (situé sur la commune de Biganos). Ce sable a été extrait en septembre 2015 (autorisation : arrêté préfectoral n°SEN/2013/10/15-116) et mis en dépôt à proximité sur une plate forme dédiée à cet effet.

Les sables de la Leyre sont des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 744µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sables des plages de la Teste-de-Buch sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 506µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sédiments qui vont être déposés sur les plages de la Teste-de-Buch sont légèrement plus grossiers que les sédiments in-situ, ils auront donc une meilleure tenue sans conséquence négative sur la dynamique sédimentaire de la plage.

4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à réensabler la plage de la commune de La Teste-de-Buch à l'est du Port du Rocher à hauteur de maximum 4900m³ avec du sable provenant de la plate forme de stockage du dessableur de la Leyre (voir plan du projet de réensablement 2016 en Annexe 1). Le sédiment sera transporté par camion depuis la plate forme de Biganos jusqu'à la plage concernée pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'un chargeur.

L'objectif du projet est de réhausser la côte de haut de plage sur **10m de large** pour atteindre au-moins la cote de 4.5m CM en haut de digue.

5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. HABITATS (CF ANNEXE 2)

Les zones de travaux correspondent à des **sables de haut de plage à Talitres (façade atlantique) [1140-1]** [EUNIS-A 2.5]. Cet habitat occupe la zone de la haute plage, constituée de sables fins qui ne sont humectés que par les embruns. Il s'agit ici d'un sable sec fluide, soumis à l'action éolienne. La laisse de mer y est alimentée par des matières organiques d'origines diverses : végétaux d'origine marine (algues, zostères...) ou terrestres (branches, phanérogames) ainsi que divers objets de type macrodéchets.

Au niveau des zones de travaux, cet habitat est fortement dégradé par une érosion sur une large partie du littoral de la zone.



Haut de plage au niveau de la zone du projet (source SIBA 2016)



Haut de plage très dégradé présentant une microfalaise d'érosion au niveau de la zone du projet (source SIBA 2016)

La plage se poursuit par une **slikke en mer à marées (façade atlantique) [1130-1]** [EUNIS A 2.7]. L'habitat s'étend des limites supérieures des pleines mers de mortes-eaux (0 m) jusqu'aux limites inférieures des basses mers de vives-eaux (étage médiolittoral). Il présente un substrat allant des sables vaseux aux vases sableuses. Il s'agit d'un milieu généralement à faible diversité biologique mais utilisé comme aire de nourrissage par des oiseaux à basse mer et par des juvéniles de poissons (plats notamment) à marée haute.

Selon H. Blanchet (2004), cet habitat est caractérisé au niveau du Bassin d'Arcachon par une faible biodiversité. La richesse spécifique de ce milieu est d'environ 10 espèces malgré une abondance moyenne d'environ 2000 individus par mètre carré. Celui-ci est dominé à 80% par un bivalve l'*Hydrobia ulvae* mais il se caractérise aussi par la présence de plusieurs espèces d'annélides polychètes et notamment *Arenicola marina*.

Sur la slikke, au droit de la zone de travaux, plusieurs massifs de spartines sont présents, constituant le début d'un habitat de type **Prés à Spartina (*Spartinion maritimae*) [1320]**. Cependant il s'agit d'un mélange de spartine maritime (*spartina maritima*) et de spartine anglaise réputée invasive (*spartina anglica*) et venant dégradée cet habitat.



Slikke colonisée par des massifs de spartines anglaise au droit de la zone du projet (source SIBA 2016)

Un herbier de *zostera noltii* est présent au large de la zone du projet (Ifremer, 2008).

On notera la présence, au sud du chemin de grande randonnée, d'un pré salé endigué, propriété du Conservatoire du Littoral et faisant l'objet d'un plan de gestion animé par la commune de la Teste-de-Buch. L'annexe 3 présente la cartographie des habitats réalisée dans le cadre de ce plan de gestion.

5.2. FAUNE

Aucune espèce animale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux.

Concernant l'avifaune, la slikke en mer à marées au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage pour les oiseaux limicoles.

Il est à noter que les anatidés peuvent également fréquenter la zone comme refuge à marée haute et la slikke au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage. Aucune espèce nicheuse d'intérêt communautaire n'a été répertoriée sur la zone de travaux.

Le diagnostic avifaunistique réalisé dans le cadre du plan de gestion des prés salés est de la Teste-de-Buch montre la présence de différents cortèges d'oiseaux:

- Milieux littoraux : Bécasseau variable, Grand gravelot, Sterne Caugek, Mouette rieuse,
- Milieux humides (roselière, prés salés) : Gorgebleue à miroir, Rousserolle effarvate, Cisticole des joncs,
- Milieux ouverts à arbustifs : Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse,
- Milieux forestiers : Pic vert, Roitelet à triple bandeau, Geai des chênes,
- Milieux périurbains : Moineau domestique, Rougequeue noir.

L'estran est principalement concerné par les espèces hivernantes avec des oiseaux qui utilisent la vasière uniquement comme aire d'alimentation. La carte ci-dessous explicite la fonctionnalité des différents habitats présents sur le site :

Localisation de l'avifaune hivernante (Source SIméthis – plan de gestion des prés salés)



Le diagnostic réalisé pour le plan de gestion recense la présence sur le littoral des espèces d'intérêt communautaires suivantes :

- Bernache cravant *Branta bernicla*, annexe II de la directive oiseaux, hivernant, effectif > 60 individus,
- Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*, annexe I de la directive oiseaux, hivernant, effectif > 1 individu,

- Mouette mélanocéphale *Ichthyaetus melanocephalus*, annexe I de la directive oiseaux, hivernant, effectif > 4 individus,
- Sterne Caugék *Thalasseus sandvicensis*, annexe I de la directive oiseaux, non nicheur, effectif > 4 individus,
- Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*, annexe I de la directive oiseaux, hivernant, effectif > 6 individus,
- Cygne tuberculé *Cygnus olor* annexe II de la directive oiseaux, hivernant, effectif > 3 couples,
- Goéland brun *Larus fuscus*, annexe II de la directive oiseaux, hivernant, effectif >2 individus.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion montre par ailleurs, la présence d'un orthoptère patrimonial de par sa rareté : le Criquet des dunes *Calephorus compressicornis* qui se rencontre au niveau le long de la digue intérieure des prés salés et sur le chemin de grande randonnée.

5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux. En particulier les herbiers de zostères se trouvent éloignés des zones de travaux.

On notera la présence d'espèces patrimoniales au niveau des prés salés endigués, au sud de la zone de travaux, de l'autre côté du chemin de grande randonnée.

6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage sèche (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1) est concernée par ce recouvrement. Cette plage montre actuellement un aspect très dégradé avec une érosion en permettant pas d'observer une continuité d'habitats entre la slikke et le haut de digue. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Il n'y a pas d'herbier de Zostère à proximité immédiate de la zone des travaux (voir cartographie des habitats annexe 2).

Durant les travaux, le passage de tombereaux sur l'estran provoquera un écrasement et un enfouissement partiel. L'accès se fera cependant uniquement via le port du Rocher ce qui permettra de limiter les zones de passage des tombereaux.

6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

Le réensablement de la plage, actuellement fortement érodée, le long du chemin du littoral pourrait recréer un habitat sableux favorable au criquet des dunes.

7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

La cartographie des herbiers de zostère est issue de la cartographie réalisée par l'Ifremer en 2008 et 2010 à partir de photographies aériennes et de relevés de terrain.

La cartographie des habitats Natura 2000 est issue de la cartographie réalisée par l'Agence des Aires Marines Protégées en vue du diagnostic du site Natura 2000 Bassin d'Arcachon en 2011.

L'ensemble de la zone de travaux a été parcouru par un ingénieur écologue du SIBA le 21 octobre 2016 à marée basse

L'évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 s'est appuyée sur les données et ouvrages suivant :

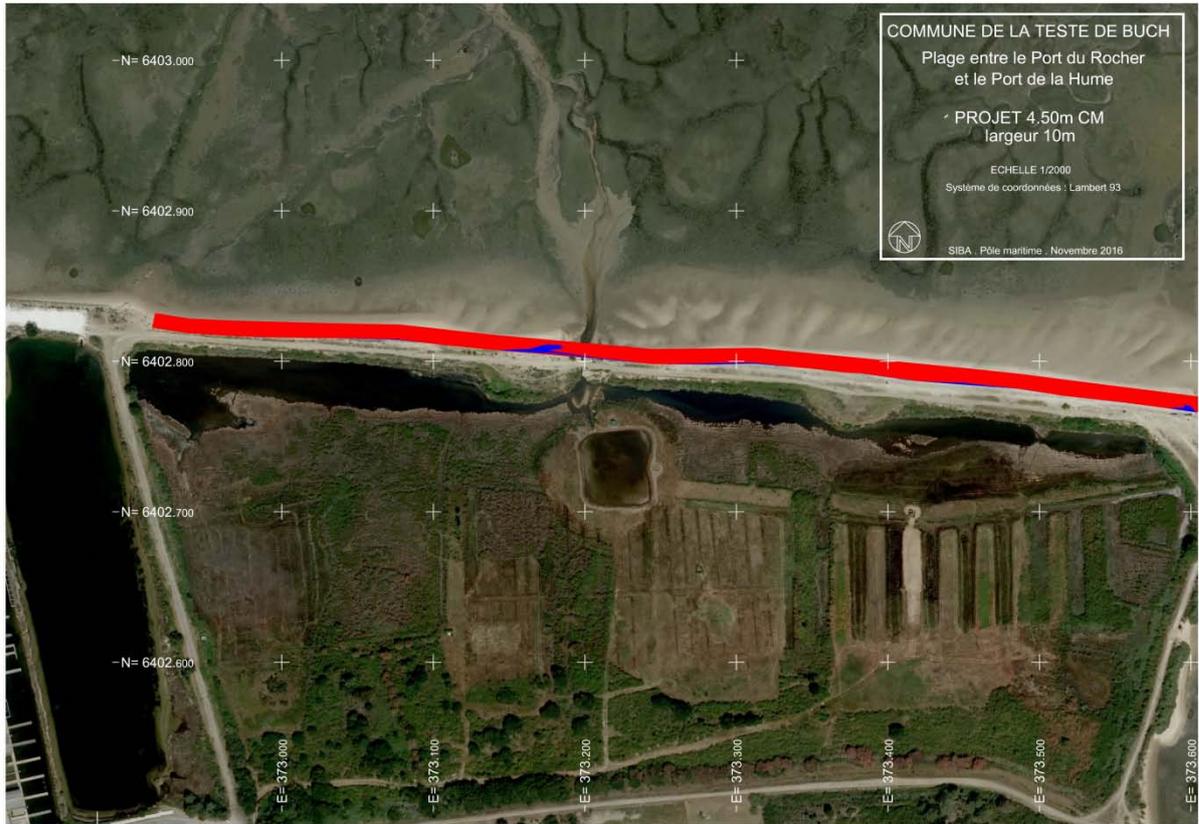
Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001) – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d'Arcachon.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) – cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

9. ANNEXES

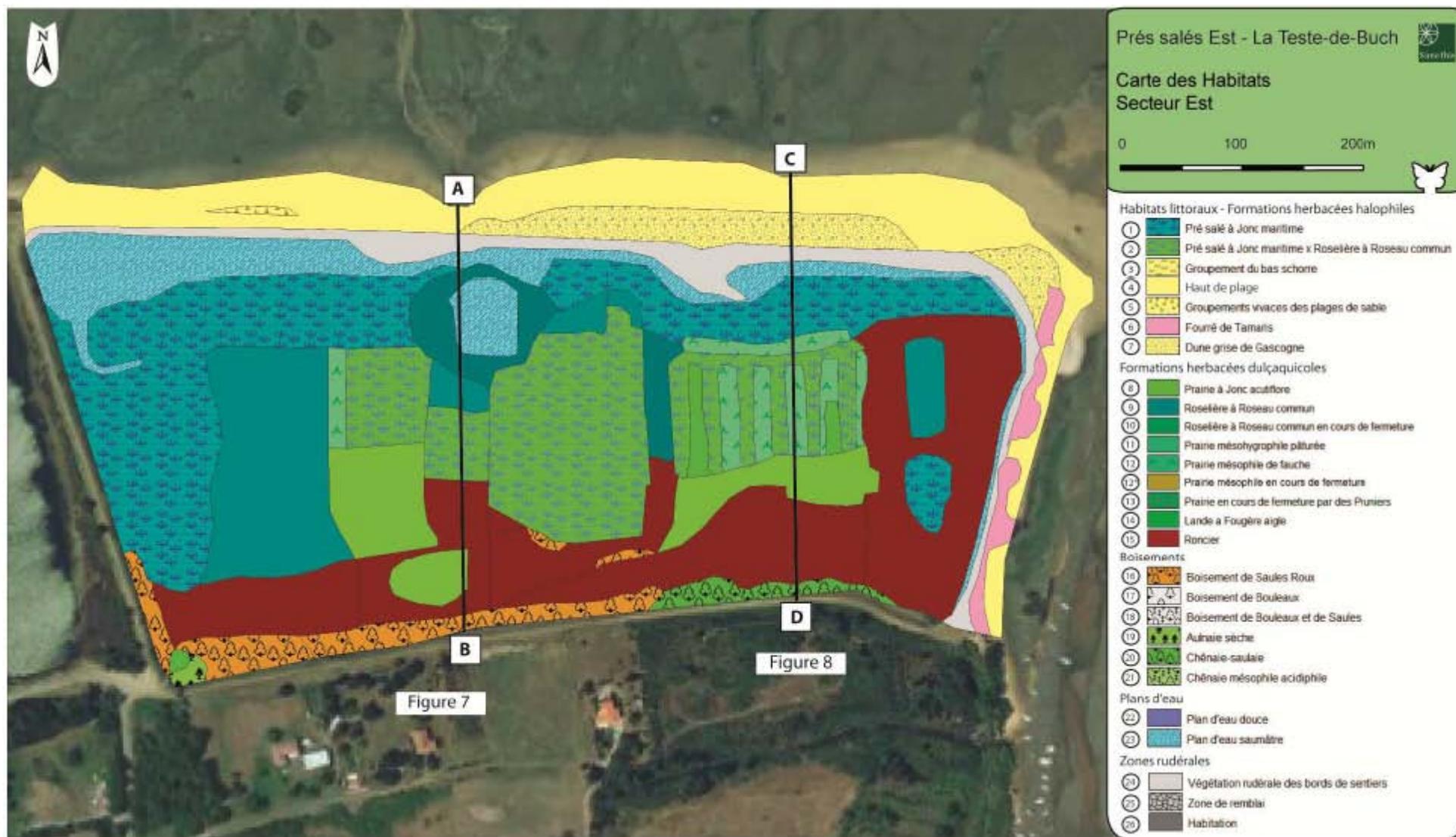
| | |
|--|-----------------|
| Annexe 1 : Plan projet de réensablement des plages d'Andernos les Bains 2016 | 16 |
| Annexe 2 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux | Erreur ! |
| Signet non défini. | |
| Annexe 3 : Cartographie des habitats au niveau des prés salés Est | 18 |
| Annexe 4 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon | 19 |



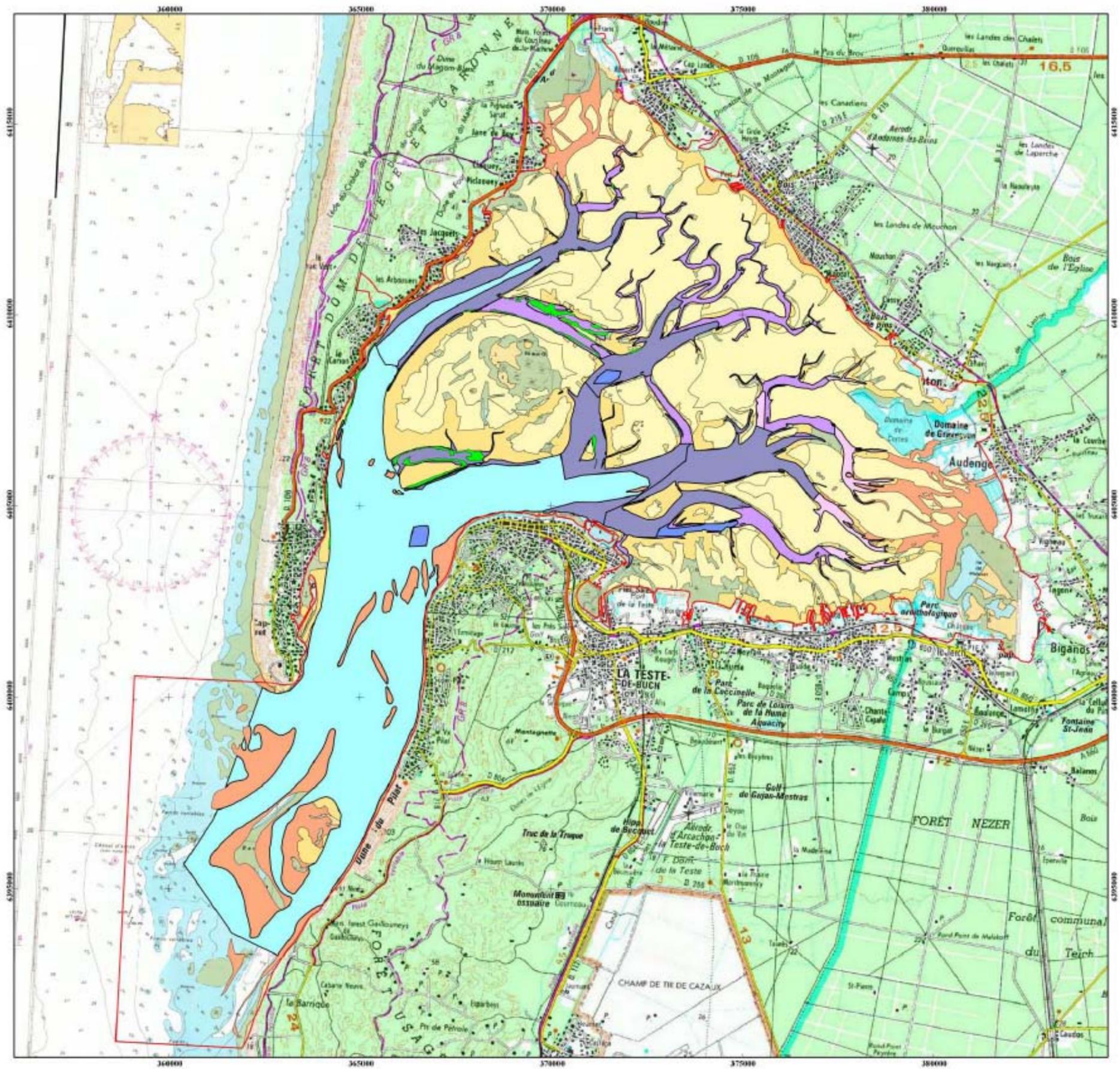
Annexe 1 : Plan projet de réensablement 2016 de la plage est du Port du Rocher, commune de la Teste-de-Buch



Annexe 2 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux (source : Agence des Aires Marines Protégées, 2012)



Annexe 3 : Cartographie des habitats au niveau des prés salés Est (source Siméthris - plan de gestion réalisé par la commune de la Teste-de-Buch)



- SIC FR7200679 BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET
- Barren_or_amphipod_dominated_mobile_sand_shores - A2.22
- Polychaete/bivalve_dominated_muddy_sand_shores - A2.24
- Seagrass_bed_on_littoral_sediments - A2.61
- Infralittoral_fine_sand - A5.23
- Infralittoral_mixed_sediments - A5.43
- Infralittoral_muddy_sand - A5.24
- Sublittoral_mud_in_variable_salinity - A5.32
- Sublittoral_sand_in_variable_salinity - A5.22
- Sublittoral_seagrass_beds - A5.53



Système de coordonnées :
Lambert 93 /RGF 93
Source : DALLOYAU S. et al.; IFREMER, 2009 ;
BLANCHET H., 2010
IGN Top 100
© IGN-SHOM 2007
© Copyright 2010 SHOM6766.
Réalisé avec l'autorisation du service
hydrographique et océanographique de la

CROCEAN-2010-1-10007-T

Annexe 5 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d' Arcachon



***PROJET DE REENSABLEMENT DE LA PLAGE ENTRE LE PORT DU
ROCHER ET LE PORT DE LA HUME***

***Demande d'examen au cas par cas
Préalable à la réalisation d'une étude d'impact***

COMPLEMENTS A LA DEMANDE INITIALE

Demande initiale déposée le 17/11/16
Par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

RAPPEL DU CONTEXTE

Le 17/11/16, le SIBA a déposé auprès de l'autorité environnementale une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact » relative au projet de réensablement des plages entre le port du Rocher et le port de la Hume, et ce au titre des dispositions de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Le 01/12/16, les demandes complémentaires et les remarques suivantes ont été formulées par le service instructeur :

- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation :

Le projet semble se situer dans le périmètre du Conservatoire du littoral, leur avis sur ce projet.
Période de travaux afin de limiter l'impact sur la faune.

- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé :

Evaluer les incidences en phase chantier : durée des travaux, nombre de véhicules estimé, axes routiers empruntés et les mesures prises pour réduire les nuisances aux riverains

Ce document présente donc, en réponse, les éléments techniques nécessaires à la parfaite compréhension et instruction du projet de réensablement.

AVIS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

L'avis du Conservatoire du littoral sur le projet est joint en annexe.

Chenal de l'écluse :

La dérive littorale dans ce secteur étant d'ouest vers est, aucun réensablement ne sera effectué sur les 15 derniers mètres à l'ouest de l'écluse pour ne pas risquer de l'ensabler.

Chenal de La Hume :

La dérive littorale dans ce secteur étant d'ouest vers est, aucun réensablement ne sera effectué sur les 20 derniers mètres avant le chenal de la Hume.

Mise en œuvre des travaux :

Les travaux de réensablement portent exclusivement que sur la partie estran soit en pied de digue.

Pour ne pas impacter la loutre présente à l'intérieur des digues et qui pourrait faire son nid en pied de digue sur la face interne, les engins circuleront sur la plage pour ne pas créer de vibration sur la digue et uniquement en journée.

Pour rappel, ces travaux ont pour objectif de reconstituer le haut de plage actuellement très fortement dégradé et ainsi de recréer un habitat favorable au Criquet des Dunes, qui pour l'instant, reste cantonné uniquement aux parties sableuses du haut de digue.

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Les travaux se dérouleront avant le 28 février soit hors période de nidification des oiseaux.

CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

La durée prévisionnelle des travaux est de maximum 10 jours.

Les travaux nécessiteront l'utilisation simultanée de :

- 6 camions pour le transport de sable
- un chargeur pour la mise en place du sable.

Le nombre de rotation de camion par jour sera de l'ordre de 6.

L'itinéraire est précisé ci-contre :

Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (soit de jour)

AVIS DU CONSERVATOIRE :



Le 9 décembre 2016
La Déléguée de l'Agence
Guillemette ROLLAND

Avis du Conservatoire du littoral concernant un projet de réensablement de plage sur les Prés salés Est (La Teste)

Le DPM des Prés salés Est a été attribué au Conservatoire du littoral qui a confié la gestion de cet espace naturel protégé à la Commune de La Teste. Un garde du littoral a été recruté par la Commune pour la mise en œuvre des actions sur le terrain. Le site bénéficie de diagnostics floristique et faunistique avec des préconisations de gestion (respectivement en 2013 et 2016).

1. Une des orientations majeure de gestion du site est la **réhabilitation de la gestion hydraulique** notamment par la restauration de ses 2 écluses et le curage de certains bassins et chenaux comblés. Une de ces écluses se situe dans la digue contiguë aux travaux prévus et son chenal d'accès, dans le périmètre des travaux.



Le projet de réensablement de la plage, prévoit d'ensabler sur 10 m de large le chenal de l'écluse, et impacte ainsi significativement la gestion de cet espace naturel protégé en contrecarrant l'objectif de réhabilitation de la gestion hydraulique.

Il est nécessaire que ce projet de travaux comporte une **protection efficace du chenal de l'écluse** et notamment en prévoyant les mouvements de sable liés à la dérive littoral ouest→est.

Dans le même esprit, les dépôts de sable, devront prendre en compte cette dérive littorale qui aujourd'hui déplace le sable vers La Hume et l'y remet sans doute en suspension pour partie.

Pourquoi n'est il pas envisagé de plantation ?

Il appartient par ailleurs au maître d'ouvrage de faire effectuer un suivi après travaux et notamment celui de la colonisation végétale et animale, et de l'intégrer au rapport de gestion du site des Prés-salés Est.

2. Le diagnostic faunistique a établi que l'enjeu écologique faunistique de l'Habitat de haut de plage était fort : caractérisé en terme de fonctionnalités par : - une zone de repos et d'alimentation des limicoles (tel que le montre la carte p.10 de l'étude d'incidence), - un habitat favorable au Criquet des dunes et l'Oedipode aigue-marine - Une zone de pêche potentielle de la Loutre d'Europe (cf. cartes ci-dessous).



Une catiche de Loutre est présente au niveau de l'écluse sur l'intérieur de la digue, et nécessite une vigilance particulièrement importante en périphérie de ce secteur.

Le projet de travaux devra également mettre en œuvre des **mesures nécessaires afin de ne pas impacter ces enjeux et plus particulièrement la Loutre** (circulation de jour, vitesse très limitée à l'approche de la zone de l'écluse, etc.).

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
PLAGE ENTRE LE PORT DU ROCHER
ET LE PORT DE LA HUME

PLAN DE SITUATION
Echelle 1 / 50 000

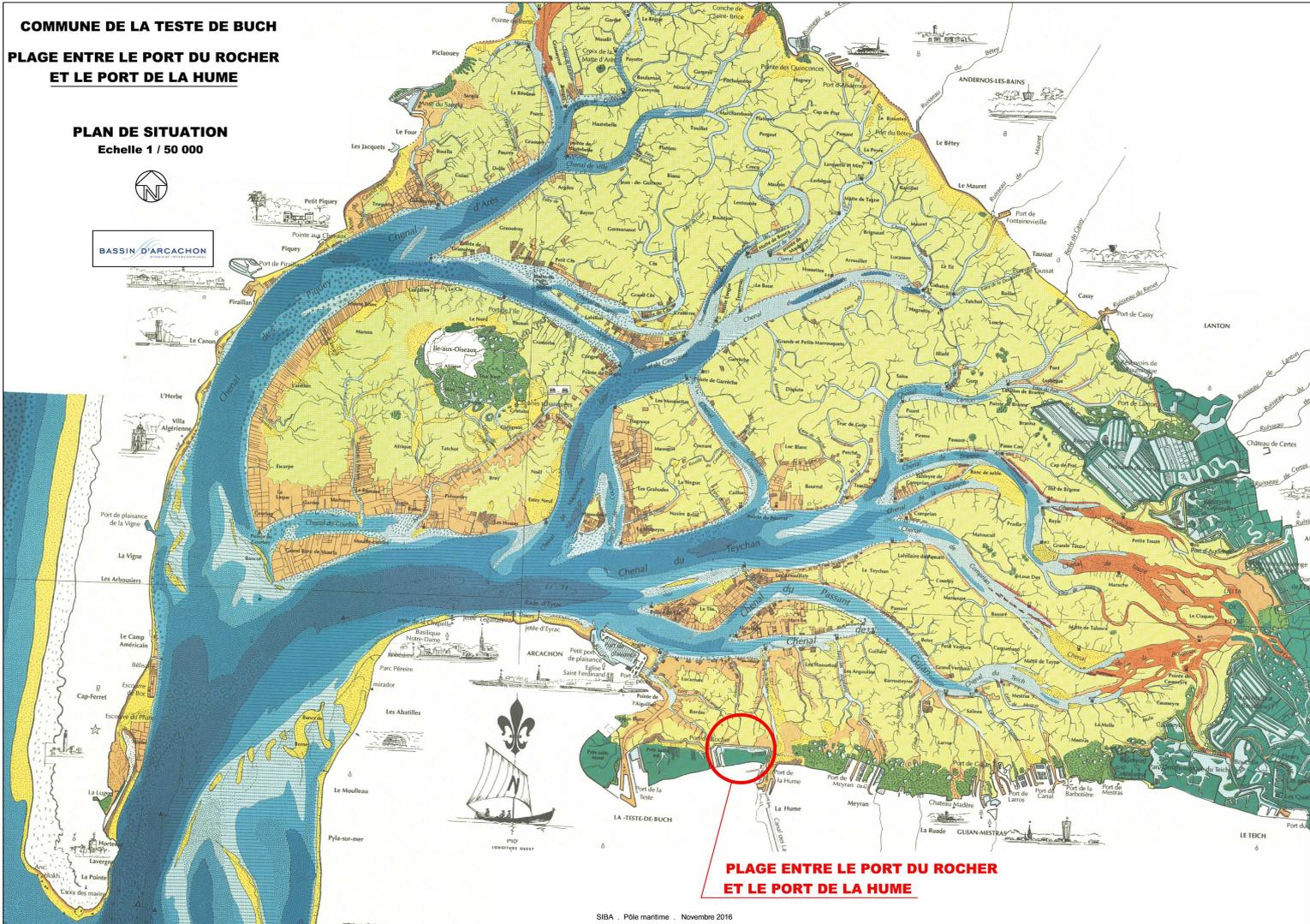


BASSIN D'ARCACHON

Le Port de Pignat

Le Canal de Pignat

Le Canal de la Vigne



PLAGE ENTRE LE PORT DU ROCHER
ET LE PORT DE LA HUME